

Travaux du Comité financier

La deuxième Commission passa en revue les travaux accomplis au cours de l'année par le Comité financier en vue de consolider les finances de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie. On a constaté, que dans tous ces trois pays la situation économique générale s'était quelque peu améliorée; mais les accords de "clearing" conclus par la Hongrie et la Bulgarie ont eu pour effet de leur rendre toujours plus difficile de se procurer les devises étrangères nécessaires pour leurs achats de matières premières et pour le service de leur dette.

Dans le rapport de la deuxième Commission, l'année dernière, on exprimait l'espoir qu'il serait possible au Comité financier de s'occuper également de problèmes d'un ordre plus général que ceux qu'il avait étudiés au cours des dernières années—reconstruction financière de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie, etc.—y compris les problèmes qui revêtent une grande importance aussi bien pour les pays d'outre-mer que pour les pays européens. La Commission formulait en outre l'espoir que le Conseil, tant dans les questions qu'il avait renvoyées au Comité financier que dans la détermination de sa composition, tiendrait compte de cette considération.

M. Loveday, Directeur de la Section financière du Secrétariat, s'est présenté devant la Commission et a passé en revue les travaux accomplis portant sur le problème de la comparabilité entre les statistiques de l'origine des exportations, d'une part, et de la destination des exportations, d'autre part. Il a signalé que le Comité d'experts statisticiens avait conclu qu'on ne pouvait s'assurer d'aucune comparabilité effective par l'adoption universelle d'un système particulier quelconque pour enregistrer les statistiques, parce que dans la plupart de cas, les exportateurs n'avaient aucune information précise quant à la destination ultime d'une grande partie de leurs exportations. La meilleure source de renseignements touchant la destination ultime des exportations se trouverait dans les statistiques d'importations des pays recevant ces exportations.

A ce sujet, on a attiré l'attention de la Commission sur la recommandation du Conseil invitant tous les Gouvernements parties à la Convention internationale concernant les statistiques de 1928, qui, actuellement, n'enregistrent pas leurs importations par ordre de pays d'origine, à préparer une statistique annuelle complémentaire des marchandises figurant sur la liste spéciale dressée par le Comité de statistiques, et les autres Gouvernements à collaborer dans ce domaine en adoptant des mesures analogues, afin que les renseignements qu'on se procurera puissent devenir aussi complets que possible.

On a également rappelé à son attention la recommandation du Conseil par laquelle le Secrétariat a été autorisé, moyennant l'approbation de l'Assemblée, à recueillir et à publier les données dont il s'agit, et, en attendant que ces renseignements complémentaires soient disponibles, à dresser et à publier les statistiques préliminaires de même nature sur la base des relevés annuels des statistiques commerciales actuellement existants.

La deuxième Commission a approuvé cette recommandation en principe.

Travaux de l'Organisation des communications et du transit

Les travaux de l'Organisation des communications et du transit ont été examinés en s'inspirant du rapport présenté par le délégué du Chili, M. de Porto-Seguro. Celui-ci, dans son rapport, a signalé que l'Organisation, qui au début s'était surtout attachée à l'élaboration de conventions générales fixant certains principes de droit international en matière de communications, a su de plus en plus pénétrer dans le détail des questions spéciales de sa compétence et adapter son activité aux besoins changeants de la vie.